

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 5 octobre 1844.

Voici le *Journal des Débats* qui se fait novateur : il est d'avis qu'il n'est pas bon de laisser dormir trop long-temps les questions qui sont à résoudre.

Aussi, le but principal que nous nous proposons est-il de proposer la solution des questions les plus essentielles de notre époque.

Nous plaçons en première ligne :

1^{re} Notre considération à l'extérieur, qu'on a laissée affaiblir ;

2^{re} Notre liberté politique, qu'on tend constamment à amoindrir ;

3^{re} Notre sécurité intérieure, qui ne peut s'obtenir qu'en donnant à tous les habitants de notre patrie des garanties d'existence au moyen d'une organisation intelligente du travail.

Ce sont là des questions auxquelles nous donnons toute notre attention, convaincus que de leur bonne solution doit dépendre aussi la solution d'autres questions fort importantes, mais cependant d'un intérêt moins pressant.

Les questions qui nous occupent ne sont pas celles que le *Journal des Débats* tient à ne pas laisser dormir, et quand on lui parle de donner du travail aux blancs, de les empêcher de mourir de faim et de misère, il vient gravement vous entretenir de la nécessité d'émanciper les nègres de nos colonies ; il vient jeter sur le terrain politique une question vidée depuis long-temps pour tous les esprits graves et sérieux, une question qui depuis quelques années a été résolue par l'Angleterre d'une manière décisive.

En vérité, que veut-on discuter ? Le principe de l'esclavage ? Mais ce principe est enté sur l'iniquité. L'homme ne peut pas être possédé par son semblable ; ce n'est pas une chose qui puisse se transmettre, s'aliéner, et depuis qu'en France on a proclamé l'égalité civile entre tous les hommes, le principe de l'esclavage ne peut plus être combattu sérieusement : il a été déraciné pour jamais.

Est-ce au point de vue de l'utilité qu'on veut examiner l'esclavage aujourd'hui ? Il est reconnu que le travail libre dans les colonies est aussi avantageux à la production que le travail forcé, et le *Journal des Débats* aurait pu depuis long-temps s'en convaincre s'il avait voulu s'enquérir des faits résultant de l'émancipation des esclaves dans les colonies anglaises. D'ailleurs, est-ce que le travail forcé n'a pas existé dans presque toutes les parties de l'Europe ? Est-ce que les serfs français n'étaient pas attachés au sol ? Ne le contraignait-on pas au travail ? Eh bien ! qu'on compare notre culture actuelle et celle des temps où le servage existait, et l'on verra ce qu'on doit penser du travail libre et du travail forcé. Evidemment le travail libre est plus productif.

Si le *Journal des Débats* avait tant à cœur d'amener à bonne fin la question de l'esclavage, il ne supposerait pas qu'elle peut encore être débattue. Les colons doivent-ils être oui ou non indemnisés ? En droit strict, voilà tout ce qu'il y a à discuter en l'état des choses. On ne leur doit rien ; ils ont abusé de la force pour se créer une propriété illicite. Cette propriété, inique dans son origine, ne devrait

donc pas être l'objet d'une indemnité de la part de ceux qui la leur retirent ; mais comme il faut toujours faire la part des préjugés et des faits existants, nous sommes assez disposés à nous ranger à l'opinion de ceux qui croient qu'on doit indemniser.

Ainsi, si le *Journal des Débats* voulait sérieusement arriver à l'abolition de l'esclavage, il s'empresserait d'établir le chiffre de la dépense que pourrait exiger une mesure générale d'émancipation ; il laisserait de côté les ajournements et les demi-moyens pour arriver droit à son but. Il s'en gardera bien. Aujourd'hui il parle d'émanciper les nègres pour qu'on songe moins à améliorer le sort des blancs. Quand on lui parle blanc, il répond noir, et si on lui parlait noir sérieusement, il répondrait blanc.

Si nous disons ceci, c'est que nous voulons qu'on sache bien la tactique des conservateurs ; ils sont habiles, et quand ils ont intérêt à faire diversion dans l'opinion, ils savent trouver des questions à résoudre, questions auxquelles ils n'attachent en réalité aucune importance, par cette raison qu'ils sont certains qu'après les avoir bien débattues dans la presse, le gouvernement saura parfaitement les enterrer. Aussi, quand la presse ministérielle pose certaines questions, on devrait bien se garder de les débattre longuement avec elle et de se laisser ainsi détourner de celles qui sont d'ordre essentiel.

Au lieu de nous parler des nègres, dont l'émancipation se réalisera quand nous aurons notre émancipation politique, le *Journal des Débats* ferait, certes, mieux de nous parler du nouveau traité passé entre l'Angleterre et la Russie, de nous dire s'il espère que Louis-Philippe saura dénouer le nouveau nœud gordien qu'on vient de former à son insu. Le *Journal des Débats* ferait encore mieux de nous aider à commencer la grande réforme industrielle qui doit infailliblement s'accomplir tant en France qu'en Angleterre ; enfin, il devrait reconnaître avec nous que nos lois politiques sont injustes, et qu'elles n'ont pas de raison suffisante pour être maintenues.

Voilà des questions qu'il ne faudrait pas laisser dormir, dit-on troubler la quiétude où reposent certains intérêts. Ces questions sont telles qu'en les ajournant on compromet l'avenir de la France et de ses colonies, et, par suite, l'émancipation qui n'en est qu'un corollaire. Augmentez notre liberté politique et les garanties du travail libre en France, et vous rendrez l'esclavage impossible dans les colonies.

Voici une nouvelle assez curieuse, dont nous laissons la responsabilité à la *Revue de Paris*, à qui nous l'empruntons :

« Il court au sujet du voyage du roi en Angleterre un bruit qui rencontre beaucoup d'incrédulité, mais qui n'est pas invraisemblable. On assure que le roi aurait conféré par ordonnance les pouvoirs de lieutenant-général du royaume à M. le duc de Nemours pour toute la durée de son absence. M. le duc de Nemours n'exercerait ces fonctions que s'il se présentait des circonstances extraordinaires. Il serait possible que, par cette délégation éventuelle de l'autorité royale en faveur de M. le duc de Nemours, le ministère se proposât surtout d'augmenter les titres du futur régent à une dotation. »

Il n'y aurait rien de plus inconstitutionnel que l'ordonnance dont

parle la *Revue de Paris*. Le roi peut bien abdiquer, il peut bien renoncer au pouvoir en faveur de l'héritier légitime que lui donne la charte ; mais ce pouvoir, il ne peut le déléguer à personne, pas même à M. le duc de Nemours, qui n'aurait le droit de l'exercer que dans le cas où la mort du roi avant la majorité du comte de Paris l'appellerait à remplir les fonctions de régent, qui lui ont été attribuées par une loi.

On pourrait conclure d'un article que publie le *Siècle* dans son dernier numéro que le cabinet du 29 octobre ne se présentera pas devant les chambres tel qu'il est aujourd'hui composé. Ce journal annonce, en effet, que M. Martin (du Nord) n'attend qu'une position à sa convenance dans la magistrature pour abdiquer ses fonctions de ministre, et qu'il se retirera du ministère de la justice aussitôt qu'il aura trouvé cette position. D'après le *Siècle* encore, ce serait M. Sauzet qui remplacerait M. Martin ; la présidence de la chambre redeviendrait ainsi disponible, et, en y remplaçant M. Dupin, on échapperait ainsi à ses attaques, qu'on redoute fort, surtout dans la question de l'instruction secondaire.

Nous ne croyons pas que la nouvelle du *Siècle* soit exacte. Si M. Martin (du Nord) était dégoûté des affaires, rien ne serait certainement plus facile que de lui trouver une position à sa convenance ; cette position, il l'aurait rencontrée depuis long-temps s'il l'avait voulu, et il est certain qu'elle ne lui manquera pas le jour où il sera forcé de sortir du ministère. Il a rendu de trop grands services au système pour que le système, lorsqu'il sera contraint de le remplacer, ne l'indemnise pas de son mieux de la perte de son portefeuille. Il serait donc bien malavisé, lui qui est un homme très-positif, s'il allait sacrifier en ce moment, sans aucune nécessité, le traitement de 80,000 f. qu'il touche comme ministre pour un traitement de 15 ou 20,000 f. qu'il trouvera toujours, nous le répétons, quand il le voudra.

C'est la connaissance très-personnelle que nous avons des sentiments de M. Martin (du Nord) à cet égard qui nous fait dire que ce ministre ne songe nullement à se séparer de ses collègues. Pourquoi s'en séparerait-il ? Est-ce qu'il a jamais été en dissension avec eux sur la moindre question ?

On avait pensé aussi qu'il pourrait bien être nécessaire de donner un successeur à M. le maréchal Soult. Pendant qu'il était à la campagne, on disait de tous côtés : « Le maréchal est mécontent ; il blâme tout ce qui se fait en son absence. Jamais ce vieux brave ne s'associera aux génuflexions que M. Guizot fait devant l'Angleterre. Il en est tellement indigné qu'il annonce hautement que Paris ne le reverra plus. » Pourtant Paris a revu M. le maréchal Soult ; pourtant, à son arrivée, le maréchal est allé serrer la main de M. Guizot. Ce que M. Guizot a fait pendant que M. Soult était à Saint-Amand, M. Soult l'a donc approuvé ? Sa prétendue indignation n'était donc qu'une indignation factice, si toutefois elle a jamais existé, et il a donc suffi de quelques paroles pour la faire tomber ? Cela ne nous surprend pas. Il y a une chose qui, depuis long-temps, domine et étouffe, dans le cœur de M. le maréchal, l'amour de la patrie et le sentiment de sa dignité, c'est l'amour du pouvoir. Pour le pouvoir et pour les avantages qui en résultent, M. le maréchal Soult a toujours tout sacrifié. Depuis quatorze ans, il a été ministre successivement avec des hommes qui avaient la prétention d'apporter aux affaires des idées qui les distinguaient de ceux qui les y avaient précédés. N'a-t-il pas été président du cabinet du 12 mai comme il l'est aujourd'hui du 29 octobre ? Et cependant les ministres du 12 mai eussent-ils jamais fait ce qu'ont fait les ministres du 29 octobre, ce que le maréchal Soult a fait conjointement avec eux ? car, ne pas désavouer certains actes, c'est en prendre la responsabilité, c'est reconnaître qu'au moins moralement on en a été le complice.

M. Soult ne sortira donc pas plus du cabinet du 29 octobre, et

FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 OCTOBRE.

LE COMTE UGOLIN DE LA GHERARDESCA ET LES GIBELINS DE PISE.

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE X.

LE RETOUR.

(Suite.)

« La valeur est des hommes, dit Ugolin, la victoire est de Dieu. Nous ne manquons pas de la première, citoyens ; nous l'affirmons par ces restes glorieux de la plus terrible bataille qui ait jamais ensanglanté les eaux de la mer tyrrhénienne. Il a plu au Très-Haut d'accorder la victoire à nos ennemis ; obéissons à ses décrets et adorons son omnipotence. Il a voulu nous frapper ; respectons cette main qui châtie, et ne désespérons pas de notre salut.

« Nous ne manquons pas de valeur, je le répète ; ils en sont une preuve évidente ceux qui, mortellement blessés, ne peuvent plus porter ces armes que dès la plus tendre jeunesse ils avaient agitées pour la défense de notre glorieuse république, ceux enfin qui, à l'heure où leurs vaisseaux, en proie aux fureurs des ennemis, des flots et des vents, s'abîmaient au fond des vagues, tombaient dans les fers.

« Les quelques galères tombées aux mains des Génois se rendirent seulement lorsque la mort eut glacé les capitaines ; il n'y eut plus pour elles alors d'ordres à exécuter, de commandement à suivre. Le nombre lutait contre nous ; néanmoins la bravoure, la résolution, le courage eussent résisté à la multitude, au danger, et égalisé les chances ; mais aucune force au monde, aucun courage ne peut dompter les vents déchaînés.

« Au milieu de ce lamentable échec, l'obéissance et l'énergie ne firent pas défaut, et la retraite s'effectua avec un si grand ordre que la moitié de la flotte se balance dans le port. Nous réparerons, nous réarmerons nos vaisseaux ; les murailles et les tours de nos forteresses serviront de rempart contre les efforts que pourraient tenter, à notre préjudice, nos ennemis implacables.

« Si nos pertes ont été considérables, leurs pertes ne furent pas moindres, croyez-le. La preuve, c'est que pas un de leurs vaisseaux n'osa donner la chasse aux nôtres pendant la retraite ; ils gagnèrent Gênes aussitôt le combat fini, et leur plus dévorant regret est à coup sûr de n'avoir pu nous exterminer.

« Il me semble encore les voir chercher, du haut de leur fanal, le moyen de détruire les forces qui nous sont restées : ils ignorent, les insensés, que dans peu de mois ces forces auront doublé, que nos maisons se

videront, et que nos campagnes manqueraient plutôt de laboureurs que la république de matelots et de soldats.

« Mais tout cela dépend de votre prudence et de vos conseils. Peut-être ai-je peu dit pour les âmes pusillanimes ; mais certes j'ai dit assez pour ceux qui, dès toujours, surent opposer le courage au nombre, l'énergie à l'astuce et le courage aux revers.

« Que tous les bras s'arment donc ; que tous les citoyens se lèvent, que tous les villages fournissent des défenseurs à la patrie. Nous tenterons de nouveau la fortune, et nous la tenterons avec confiance sous le glorieux drapeau qui porte le signe de la Rédemption (1). »

Ce discours émut profondément les Anciens. Sur la proposition de l'un d'eux, dévoué à Ugolin, ils décidèrent à l'unanimité que le podestat et Ugolin, quelles que fussent les nouvelles subséquentes venues de Gênes, mettraient à exécution tous les expédients inspirés par leur sagesse et leur prudence pour sauver la république.

La délibération se termina un peu avant midi. Le Gherardeschi, triomphant, sortit de ce palais archiepiscopal qui lui aurait servi de prison peut-être, si ses adversaires s'y fussent pris à temps : tant il importe, dans les révolutions politiques, de saisir l'occasion au vol !

CHAPITRE XI.

LES FUNÉRAILLES.

Brisés par les événements de la veille et par de si longues heures passées dans l'anxiété, les citoyens abattus durent éprouver quelque soulagement au bruit du retour d'Ugolin et de ses capitaines. Echelonné sur son passage, le peuple raffermi chantait ; il regardait le comte non-seulement avec admiration, mais encore avec cette espèce de sentiment religieux inspiré par la vue d'une personne échappée à la mort grâce à un miracle du ciel. L'on entendit répéter plus tard que les grandes galères étaient prises et les amiraux qui les montaient prisonniers, et l'on n'en continua pas moins de bénir la Providence pour avoir sauvé celui que l'on croyait capable d'alléger le poids des misères publiques.

Pleine de ces sentiments, la foule, sans cesse croissante autour d'Ugolin, l'accompagna jusqu'au palais du Peuple, dont il gravit les degrés avec Morosini et son neveu. Celui-ci devait remplir les messages de confiance.

Ugolin tenait à ce que tout parût marcher selon les prescriptions des lois ; il voulait, lorsqu'il méditait l'exécution d'un projet, bien que cette exécution ne fût pas du droit rigoureux du capitaine du peuple, que les ordres semblassent partir de la bouche du podestat. Morosini possédait les

(1) Nous avons déjà dit que les armes de Pise étaient une croix blanche sur un champ rouge.

qualités d'un bon gentilhomme ; mais il manquait d'expérience, et se montrait naturellement plus satisfait d'être guidé par un homme éprouvé comme le Gherardeschi qu'ambitieux de s'arrêter de son seul gré à des expédients qui pouvaient avoir une funeste issue. Tout favorisait donc les desirs du comte.

Le conseil dispersé, Ugolin et le podestat envoyèrent dire sur-le-champ à une partie des garnisons de la Verrucola, de Camprona, d'Asciano et de Ripafratta de se mettre en mouvement la nuit prochaine, de se diriger vers Porto-Pisano et de s'y établir sur la défensive. Ils commandèrent aussi à des maîtres de baliste et à des architectes habiles de fortifier les murailles et de les munir de tours, craignant que les Génois ne pussent leurs vaisseaux jusque-là afin d'assiéger Pise ; ils enjoignirent de rechef d'accorder les soins les plus délicats aux blessés et de témoigner la même sollicitude qu'aux indigènes aux ennemis prisonniers ; ils écrivirent aux lieutenants de conduire les galères dans l'arsenal pour les radoubes ; ils firent parvenir des secours aux plus nécessiteuses familles des marins dont les vaisseaux avaient été pris et coulés à fond ; enfin, et Visconti joua ici son rôle, on expédia à Gênes deux marchands arméniens de confiance, chargés d'épier minutieusement et de rapporter ce qu'il importait le plus de savoir, tout en feignant de se livrer au trafic.

Le lecteur verra poindre clairement, dans le récit qui va suivre, l'aura de la fortune d'Ugolin. Les chefs de tous les ordres religieux apprirent de l'archevêque les détails de la catastrophe, et le bruit s'étant répandu que la mer jetait, depuis la veille, des cadavres sur le rivage, Ugolin saisit cette occasion de proposer au clergé d'aller recevoir ces débris humains, de les accompagner en pompe dans la ville et de les ensevelir au Campo-Santo.

Les moines y consentirent ; la permission de l'archevêque préalablement obtenue, ils employèrent le reste du jour à donner les ordres et à préparer la pieuse solennité. Dans cette occurrence, Ugolin ne laissa pas entraîner sa pensée loin des besoins publics par ses affections privées.

Vers le soir, il retourna à son palais où ses enfants l'attendaient, et s'abandonna un moment à la douleur. L'aperçut alors un grand nombre de ses amis venus pour le féliciter et se réjouir de son arrivée ; il se trouva aussi en présence de beaucoup d'hommes jusque-là indifférents, mais qui, vu les circonstances, voulaient se poser en amis, et aussi de quelques adversaires secrets dont les efforts tendaient à se faire passer pour indifférents.

Il les accueillit tous avec cette aisance qui lui était propre ; il ne dissimula point l'étendue du désastre. Il assura que les Pisans n'avaient manqué, au milieu des combats, ni de courage ni d'opiniâtreté ; cela console des vaincus. Il dit fièrement qu'il ne fallait jamais désespérer de la patrie, que tous les moyens de défense seraient mis en œuvre afin de repousser

comme les eaux de Contrexeville ont amélioré la santé de M. Lacave-Laplagne, il ne sera pas nécessaire de le remplacer au ministère des finances. Nous n'en sommes pas fâchés. Il est bon que les hommes qui ont pris une part quelconque à la solution des affaires de Taïti et du Maroc viennent tous répondre devant la chambre de ce qu'ils ont fait; il est bon qu'ils y comparaissent, sinon pour y être condamnés, puisqu'il n'est que trop à craindre qu'il se trouve une majorité disposée à leur faire grâce, au moins pour entendre l'indignation du pays se faire jour et éclater par l'organe de quelques hommes de cœur. C'est là ce que nous espérons, et c'est pour cela que nous souhaitons qu'aucun des complices de M. Guizot n'échappe, par la retraite, au châtiment moral qui les atteindra le jour où ils se trouveront en présence devant leurs juges.

De tous les journaux anglais, le *Morning-Herald* est peut-être celui qui a le moins violemment attaqué la France à propos des derniers dissentiments soulevés par les affaires du Maroc et de Taïti. Ce journal passe même pour être parfois l'interprète de la politique de M. Guizot. C'est donc une chose à ne pas laisser passer sans remarque que le conseil qu'il donne aujourd'hui à la France de renoncer non-seulement à la possession pure et simple, mais encore du protectorat de Taïti. Le *Morning-Herald* énumère avec complaisance les difficultés, les impossibilités de fait qui s'opposent, suivant lui, même au maintien du protectorat.

M. Guizot lui-même voudrait-il maintenant renoncer, pour complaire tout-à-fait à l'Angleterre, à ce protectorat qu'il avait tant vanté il y a deux ans?

Paris, le 3 octobre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le roi s'embarquera au Tréport pour l'Angleterre dans la nuit de dimanche à lundi. Cet embarquement demeure, du reste, subordonné à l'état de la mer, car les vents violents qui règnent depuis quelques jours pourraient le retarder. Des stationnaires échelonnés entre le Tréport et Portsmouth signaleront aux autorités l'approche du roi, qui sera rendu à Windsor dans la journée même de son départ.

La foule met beaucoup d'empressement à visiter la tente du fils de l'empereur de Maroc, au jardin des Tuileries. Des détachements de la ligne et de la garde municipale font le service à l'entrée et à la sortie de la tente, que les visiteurs traversent dans la direction du bassin à l'obélisque. Dans l'intérieur se tient un des gardes du jardin. La queue, établie sur trois files, se prolonge à certaines heures jusqu'au milieu de la grande allée, et le spectacle dont on jouit est loin de payer les longues fatigues de l'attente et de la gêne. Au sortir, les curieux, qui ont tous l'air un peu confus, sont accueillis par les rires des soldats et des assistants, comme s'ils étaient l'objet d'une mystification. Du reste, c'est une visite qui, commencée avec ennui, finit très-gaîement.

C'est à tort qu'on avait annoncé que M. le duc d'Aumale accompagnerait son père en Angleterre. Le prince ne sera à Paris que dans les premiers jours de novembre. Il sera remplacé, dans le commandement de la province de Constantine, par le général Bedeau.

Il était facile de prévoir que l'empereur de Maroc ne ferait aucune difficulté de signer le traité de paix conclu en son nom par Sidi-Bou-Sellam. La *Presse* annonce aujourd'hui que la ratification de ce traité est arrivée à Paris. C'est sans doute M. le prince de Joinville qui en était porteur, et cela explique l'empressement qu'il a mis à se rendre à Paris. Cet empressement ne l'a pas empêché, du reste, de faire opérer, avant de se mettre en route, le débarquement de trois pièces de vin d'Espagne qu'il avait rapportées avec lui. C'est dans la feuille ministérielle du Havre que nous trouvons cette importante nouvelle.

On exécute en ce moment des réparations au soubassement de la colonne de Juillet, endommagé par l'infiltration des eaux.

C'est samedi prochain que l'adjudication des chemins de fer d'Orléans à Bordeaux et d'Orléans à Vierzon devait avoir lieu. Quelques formalités préliminaires qui n'ont pu encore être remplies ont fait renvoyer cette adjudication au 9 octobre.

M. le duc de Nemours recevra aux Tuileries tous les vendredis, à partir du mois de décembre prochain. On assure qu'il doit, en outre, donner plusieurs bals dans le courant de l'hiver. C'est encore là un argument qu'on fera valoir plus tard, lorsque reviendra l'affaire de la dotation. La France pourra-t-elle raisonnablement se refuser à payer cinq cent mille francs ou un million à un prince qui fera danser MM. les pairs, MM. les députés et tous les hauts fonctionnaires du système?

Un journal annonce qu'il a été décidé, dans un conseil tenu mardi, que les nominations de pairs n'auraient lieu qu'à la fin de décembre. Le ministère hésite encore dans les choix auxquels il doit définitivement s'arrêter, car il sait bien que, pour un ami qu'il se fera, il soulèvera contre lui dix mécontents. Il y a de quoi donner à penser à des hommes qui ont autant d'adversaires que MM. les ministres du 29 octobre.

M. le ministre des travaux publics est arrivé à Paris, de retour de l'excursion qu'il est allé faire sur les chemins de fer du Nord et de l'Est.

Nous tenons d'une personne qui a des relations intimes avec la chancellerie de la Légion d'Honneur que le grand-cordon de l'ordre fondé par Napoléon sera donné par Louis-Philippe lui-même, avant son départ de Windsor, aux principaux ministres de Victoria, entre autres à sir Robert Peel et à lord Aberdeen. Ce serait en échange de la jarretière qu'on doit décerner au roi des Français. Cette résolution, prise en haut lieu, a causé une certaine rumeur même chez les hommes qui sont habitués à l'abaissement continu et qui en vivent. On s'est demandé si les préjugés du peuple ne se soulèveraient pas à cette nouvelle; M. Guizot a dit qu'il répondait de tout devant le pays et devant les chambres, et qu'il fallait savoir oser à propos.

Pour nous, nous verrons dans le don de la croix d'honneur fait par M. Guizot à sir Robert Peel et à lord Aberdeen un grossier outrage à la nation française, accompagné d'une grossière indignité; mais nous n'en serons pas du tout étonnés.

L'Angleterre songe toujours aux éventualités d'une guerre avec la France. On y parle plus que jamais d'y organiser une milice anglaise et écossaise. On ne l'armerait pas, mais les cadres en seraient formés. Ces plans forment un contraste significatif avec la dissolution d'un grand nombre des gardes nationales de France et avec la permanence de cette dissolution malgré le texte formel de la loi.

M. Desmottiers, député de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, a donné l'année dernière sa démission de procureur du roi près le tribunal de la Seine. Des revers de fortune l'avaient forcé à prendre cette résolution. Depuis lors, dans la session dernière, M. Desmottiers, qui habite cependant Paris, n'a pas paru une seule fois à la chambre. Il n'est plus éligible, ni même électeur, à ce qu'on assure. Quelles peuvent donc être les considérations qui l'empêchent de donner sa démission de député? Nous voudrions bien qu'on répondît à cette question.

Le *Journal de Saint-Quentin* rapporte que, lors de son passage dans cette ville, M. l'archevêque de Paris a positivement annoncé aux membres du clergé de Saint-Quentin que le Panthéon, autrefois l'église de Sainte-Geneviève, allait être prochainement restitué au culte catholique.

Il y a déjà quelque temps que nous avons fait pressentir cette nouvelle concession.

Certains journaux dynastiques ont voulu faire un mérite à M. le prince de Joinville du bon goût qu'il avait montré en se dérobant aux ovations que les villes du Midi lui préparaient. L'éloge porte cette fois à faux, car la lettre officielle qui annonçait au prince la réception qui l'attendait à Toulon, partie de Paris le 14 septembre, n'est arrivée à Cadix que le 24, deux jours après son départ.

On dit, du reste, que le jeune amiral, touché de la douleur que les Toulonnais ont témoignée en apprenant qu'il ne devait pas venir débarquer dans leur port, se propose d'aller leur porter très-prochainement des consolations.

Des intrigues sont déjà nouées, dit-on, pour le remplacement de M. Fornari, le nonce actuel du pape à Paris, dont la santé affaiblie paraît réclamer le ciel pur de l'Italie. On pense qu'il sera remplacé par M. Pietro, internonce à Lisbonne, chargé en ce moment d'arranger les graves différends qui existent entre la cour de Rome et le Portugal.

La place de directeur des essais et de membre de la commission administrative des monnaies est vacante par la mort de M. d'Arctet. M. Pelouze, de l'Académie des Sciences, essayeur à la Monnaie depuis dix années, devait naturellement arriver à cette position. Il a été présenté par M. Persil; pourtant le ministère a ajourné indéfiniment cette nomination. On ignore les motifs qui ont fait écarter un candidat aussi capable que M. Pelouze, à moins qu'on n'ait voulu le punir de ses opinions qui se rattachent à l'opposition.

La princesse Caroline de Salerne, qui doit épouser le duc d'Aumale, est, par sa mère, la nièce de l'empereur d'Autriche. Cette parenté lui vaudra, de la part de ce souverain, une dot de 200,000 florins, environ 400,000 f. Notre liste civile ne ferait pas mieux, si elle donnait; mais, comme dans cette circonstance elle

doit recevoir, elle trouve que c'est bien peu.

Le *Français de l'Ouest* annonce dans son dernier numéro qu'il suspend sa publication. Ce journal était spécialement consacré à la discussion des matières religieuses. Le zèle qu'il apportait à défendre ses idées sur ces matières n'a pas plus aidé à le faire vivre que les annonces judiciaires que la cour royale de Rennes avait fin, par lui accorder après les lui avoir primitivement refusées.

Bulletin de la Bourse de Paris du 3 octobre 1844.					
Cinq pour cent	118	53	Trois pour cent belge.	662	50
Quatre et demi pour cent	»	»	Banque belge	1085	50
Quatre pour cent	»	75	Caisse Lafitte	1085	50
Trois pour cent	81	»	CHEMINS DE FER		
Actions de la Banque	3070	»	Paris à Rouen	985	50
Obligations de Paris.	1472	50	Paris à Orléans	982	50
Rentes de Naples.	98	73	Rouen au Havre.	751	25
Etats romains.	105	0/0	Strasbourg à Bâle	261	25
Actions d'Espagne.	52	0/0			
Cinq pour cent belge.	106	0/0			

Chaque jour nous révèle quelque extravagance de ces prêtres élevés dans les séminaires au régime philosophique des jésuites et de l'évêque du Mans.

Nous lisons dans le *Haro* :

« M. Bellion, curé de Feuguerolles, s'émancipe quelquefois en chaire jusqu'à nommer, avec des compliments peu flatteurs, certains de ses paroissiens. C'est ainsi que dernièrement il en désignait du doigt deux qui se trouvaient à la messe dans l'église de Feuguerolles, en disant : « Vous voyez ces hommes dont le maintien est modeste et qui ont un air presque religieux; ce ne sont, mes frères, que des séculiers blanchis ! »

« Ce n'est pas tout : lorsque vient le moment où les fidèles doivent élire leurs marguilliers, M. le curé laisse passer l'époque des élections; puis il écrit à M. l'évêque de Bayeux que ces élections n'ont pas eu lieu, et, en vertu d'un droit puisé nous ne savons dans quel arsenal législatif, M. le curé nomme lui-même le conseil de fabrique. C'est ainsi que dans ce moment même la fabrique est composée du bedeau et de deux individus qui ne savent pas lire, et sont conséquemment incapables de vérifier les comptes.

« Avec ce conseil de fabrique, M. le curé Bellion mit dernièrement en bannissement les bancs de l'église, et il inséra pour clause, dans cette bannissement, que les hommes seraient séparés des femmes.

« Le maire, qui souffre de quelques douleurs dans les jambes, se trouvant mal à son aise à la place que lui assigne son titre dans le banc d'œuvre, banc trop étroit, à ce qu'il paraît, alla se placer, dimanche dernier, dans un banc occupé par son épouse. M. le curé, en arrivant à l'autel pour commencer la messe, vit M. le maire et fut scandalisé; aussi, se retournant vers ses paroissiens, comme s'il eût voulu leur donner la bénédiction, il s'écria : « Mes frères, M. le maire vient de violer les clauses de la bannissement; je ne dirai la messe que quand il aura quitté le banc de M^{me} son épouse. — Si vous attendez jusque-là, vous attendrez long-temps, » répondit M. le maire.

« En effet, M. Bellion attendit une heure, une heure et demie, pendant laquelle il se fit dans l'église plus de propos qu'il ne s'en fait sur un marché. Une femme cependant prononça un *saute qui peut*, en disant : « Si M. le curé ne veut pas dire la messe, allons-nous-en à Maltot ! »

« Presque tout les paroissiens partirent pour Maltot; deux ou trois femmes seulement restèrent dans l'église. Alors M. le curé se décida à dire la messe. On ajoute que, rentré dans la sacristie, M. le curé, en se déshabillant, déchira son surplis.

« Qui donc de M. le maire ou de M. le curé a causé le plus de scandale ? »

— On lit dans le *Journal du Loiret* :

« La congrégation ne s'était attaquée jusqu'ici qu'aux successions riches, aux donations opulentes. L'appât lui est, à ce qu'il paraît, venu en mangeant; la voici maintenant qui s'en prend au pain de l'ouvrier. Un vaste établissement qui vient de s'ouvrir dans le cloître Saint-Pierre-le-Puellier, et qui est dirigé par un prêtre, s'apprête à fournir à la consommation toute sorte d'articles d'ébénisterie, menuiserie, serrurerie, cordonnerie, etc. Le prétexte de cet établissement est de former des apprentis et de donner des états à des enfants pauvres; mais son véritable but est d'étendre la domination des robes noires et de faire une bonne affaire aux dépens des ouvriers établis. Et comment en effet ceux-ci soutiendraient-ils la concurrence contre une maison qui ne paie ni patente, ni loyer, ni intérêts de fonds, et qui, en n'occupant en grande majorité que des jeunes gens qu'elle se borne à faire diriger, et qu'elle paie peu ou même qu'elle ne paie pas du tout, échappe à la plupart des frais de main-d'œuvre ? »

Le convoi atteignit les portes de Pise sur le crépuscule, avec le plus grand ordre, à la lueur de mille et mille flambeaux, et arriva à la cathédrale. Les portes étaient ouvertes, l'église était tendue de noir.

Les ensevelisseurs arrachèrent les cadavres aux cercueils provisoires et les descendirent dans la fosse avec respect; les prêtres chantaient ainsi les hymnes pendant que l'on ensevelissait les débris humains, rendant ainsi la cendre à la cendre, la terre à la terre.

La multitude se sépara lente et silencieuse. Les Lancia commirent une énorme faute en ne se montrant point aux funérailles. Autant cette négligence affaiblit le respect du public pour cette famille, autant elle augmenta l'affection des Pisans pour ses adversaires.

L'arrivée des Gênois vainqueurs dans leur patrie ne fut guère saluée par des démonstrations de joie. Il faut attribuer ce silence à l'immense quantité de sang que coûta la victoire. Beaucoup de familles des plus nobles et des plus respectées passeront bien des jours dans les larmes, et l'on ne doit pas s'étonner si, au lieu de fêtes, de jeux, de tournois, elles célébraient des offices funèbres.

Les Gênois sembleraient reprendre les sentiments d'humanité qu'ils avaient laissés au départ. Le conseil s'étant réuni afin de délibérer sur le sort des prisonniers pisans, deux opinions s'ouvrirent tout d'abord, également justes et modérées : les uns voulaient rendre les prisonniers contre une rançon; les autres voulaient les donner en échange du château de Castro, forteresse importante de la Sardaigne.

Ces avis proposés trouvèrent des partisans et des adversaires; néanmoins ils furent rejetés à une immense majorité par la voie de l'urne.

Les conseillers refusaient de livrer les captifs moyennant soit une somme d'argent, soit la cession au bénéfice de leur république d'un poste avancé. Qu'en voulaient-ils donc faire ? Ils laisseraient d'abord deviner leurs intentions à cet égard, sans oser les exprimer; mais d'argument en argument, de parole en parole, on proposa de ne point briser leurs fers. Content de tenir sous la main la fleur des citoyens de leur antique et superbe ennemie, ils résolurent de les condamner à un esclavage éternel.

Cette terrible annonce ne parvint que trop vite au fond des cachots où gémissaient les malheureux prisonniers. Ils crurent, en l'entendant, que la pierre du sépulcre écraserait leur front. Ils ne jetèrent point de cris, et ne versèrent point de larmes, mais ils s'abandonnèrent à l'angoisse et à l'immobilité de la stupeur. Celui qui les eût vus alors, les yeux fixes, le visage pâle et décomposé, les membres contractés, eût cru voir se renouveler le prodige de la Gorgone, inventé et embelli par l'imagination des Grecs.

(Traduit de l'italien par F. DABADIE.)

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(La seconde partie au prochain numéro.)

de nouvelles attaques. Il ajouta qu'il ne saurait assez recommander aux citoyens l'union et la paix, parce que ce qui donnait aux Gênois l'espoir fondé de causer à la république de sérieux dommages, c'était la discorde intestine des Pisans.

Ces paroles méritèrent l'assentiment général. Puis l'on commença, selon l'habitude, à dissimuler la gravité des pertes éprouvées. Peu à peu, avec la confiance dans un homme si apte au commandement, se réveilla l'espérance en la patrie qu'on avait cru ruinée pour toujours.

Pas un des Gibelins les plus ardents n'osa se poser comme l'ennemi ouvert d'Ugolin; certains agirent par prudence, d'autres parce qu'ils n'espéraient aucun succès de leurs tentatives, et beaucoup enfin pour ne pas s'exposer à la vengeance du comte, dont le caractère violent était bien connu.

Ainsi s'acheva cette journée mémorable qui assura pour long-temps la domination d'Ugolin, dont l'autorité alla toujours croissant.

Le lendemain fut consacré aux pompes funèbres, aux honneurs mondains, aux prières, aux chants et à la solennité religieuse avec lesquels on accompagna au lieu de l'éternel repos les débris mortels de ceux qui avaient si vaillamment combattu et sacrifié leur vie pour la patrie. Ces démonstrations n'étaient pas les démonstrations de l'orgueil, mais l'expression de l'affection publique, qui s'accorde si rarement avec les cérémonies suprêmes où s'étale une puissance menteuse; menteuse, en vérité, car la pierre du sépulcre, terrible niveleuse, recouvre dans un bien étroit espace les vanités de la terre.

Les moines des compagnies religieuses, revêtus de leurs chapes multicolores, précédés des croix, suivis des curés et d'autant de cercueils qu'on avait pu s'en procurer, s'acheminèrent donc aux premières heures du matin vers le rivage. Ils traversent la forêt de San-Lussorio, escortés de la population presque entière, et parcourent une longue route, en proie à la plus vive anxiété, aiguillonnés par le désir d'arriver, et nourrissant l'espoir de ne rencontrer, parmi les corps qui s'offriraient à leurs regards, ni un parent, ni un ami. Tous se plaisaient à croire qu'ils n'auraient à pleurer que des prisonniers restés aux mains des Gênois.

Après deux heures de marche, ils aperçurent au loin les ondes de la mer colorée du plus bel azur. Le vent faisait silence et le calme régnait autour des grèves. L'on voyait quelques corbeaux voltiger sur la plage et l'île de la Gorgone noircir au loin; l'on voyait à une moindre distance briller, sous les rayons du soleil, les blanchissants écueils de la Meloria, de si funeste mémoire.

Plus la foule s'approchait du terme de son voyage, plus ses mille cœurs battaient fort, plus s'accroissait son impatience excitée par les difficultés d'une route sablonneuse.

Elle atteignit enfin le rivage. Quel sentiment s'empara d'elle au triste

spectacle étalé sous ses regards, spectacle tel qu'on n'en vit jamais de pareil! Trois cents cadavres gisaient entassés ou épars sur le sable, au caprice de la marée.

Le front des uns touchait la terre; les prunelles des autres, fixes et grandes ouvertes, regardaient le ciel. Sur le visage de ceux-ci se lisaient les horribles traces du désespoir, tandis que les lèvres souriantes de ceux-là reflétaient la paix de l'âme à leur dernier soupir.

Partout des têtes sans buste et un plus grand nombre de bustes sans tête; partout des troncs privés de bras et de jambes; partout des corps livides portant attachées à la poitrine ou au flanc les flèches qui les avaient frappés. Spectacle plus lugubre encore, bien fait pour inspirer la pitié et causer des frissons, l'on voyait des victimes à la face décomposée, au front brisé par la massue ou le fer des javalots.

Qui pourrait dire l'attitude, les cris, les paroles des Pisans? Les larmes furent générales, comme aussi général l'empressement à chercher sur les cadavres le souvenir de formes, hélas! trop connues. Mais si scrupuleuses que fussent les recherches, personne, grâce au hasard, ne trouva parmi ces êtres animés la dépouille d'un parent ou d'un ami; personne n'eut lieu de se livrer à la manifestation désespérée de cette douleur extrême qui, à l'heure des vastes catastrophes, déchirant trop le cœur, jette l'esprit dans une insensibilité stupide. La multitude ne fut pas une minute distraite de son recueillement et de sa pitié.

Parmi les corps vomis sur le rivage, deux se trouvèrent vêtus d'habits ecclésiastiques. Le premier fut sur-le-champ reconnu par l'aumônier de la galère montée par Saracini; c'était Sanese, familier de la maison de cet amiral. L'autre ne fut point reconnu et il ne pouvait l'être, car, comme on le sut plus tard (lorsque, le croyant prisonnier, la république ennemie le réclama), il était Gênois.

Les deux cadavres furent mis à part; on les orna de vêtements ecclésiastiques empruntés à la paroisse la plus voisine.

Dès que les préparatifs du transport furent terminés, les flambeaux s'allumèrent, les psaumes retentirent et les files régulières de la procession s'ébranlèrent. Il n'y avait pas moins de cinquante cercueils suivis du cercueil qui contenait les deux prêtres laissés à découvert.

Il était environ quatre heures du soir lorsque les clercs abandonnèrent le bord de la mer en chantant les prières de l'église; le peuple nombreux et la tête nue se pressait autour d'eux, répondant en chœur et suppliant le ciel de sauver l'âme des défunts.

Presque au même instant, Ugolin, le podestat, les Anciens, les consuls, plusieurs sénateurs et magistrats sortirent de la ville à la rencontre du ministre cortège; ayant vu paraître à deux milles des murs la croix pisane qui marchait en tête de la procession, ils s'arrêtèrent sur les bords de la route et choisirent une place derrière le curé qui accompagnait le dernier

« Les choses en sont là, et si l'administration n'y prend garde, on peut s'attendre à de nombreuses déconforts dans nos classes laborieuses, car non-seulement la maison même apportera sur le marché des articles trop abondants, mais encore elle va, dit-on, installer des succursales dans divers quartiers de la ville. »

« Il ne faut pas s'y tromper, c'est la main des jésuites qui dirige tout cela. En s'emparant des femmes par la confession, du ménage par les domestiques qu'ils élèvent dans leurs maisons et qu'ils forment pour l'espionnage, des enfants du peuple par les ignorants qui ne sont autre chose que des aides-jésuites, de la jeune bourgeoisie par l'éducation des petits séminaires, ils espèrent façonner à leur usage une France qui aura oublié Voltaire et la révolution, et ne saura plus que leur tendre les bras quand le moment sera venu ! »

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« On nous raconte qu'en visitant dernièrement la tranchée en Champagne, pendant une des attaques dirigées contre la place, un officier supérieur prussien s'extasiait à haute voix sur les admirables travaux et l'intelligente attitude de nos troupes. « C'est la plus belle armée du monde, disait-il à l'officier français qui l'accompagnait. Les Français et les Prussiens seraient les maîtres de l'Europe. » Un chasseur à pied, qui faisait le coup de fusil dans la tranchée, s'écria en riant : « Quand on voudra, il n'y aura pas besoin de Prussiens pour ça ! »

Le soldat est peuple ; il comprend, par ce qu'il voit, ce que peut la France. Malheureusement on ne pense pas aux Tuileries ni comme le soldat, ni même comme cet officier étranger que la vue de notre armée ramenait loyalement au sentiment de notre force.

Nous lisons dans une lettre de Strasbourg, au sujet de la dernière élection qui vient d'avoir lieu dans cette ville :

« Nous avons été vaincus ; mais au moins avons-nous combattu. Ce malheureux premier collège, qui jadis a choisi pour députés les Lafayette, les Odilon Barrot, les Voyer d'Argenson, n'a plus même la prétention du clocher ; car la nomination du contre-amiral de Hell, légitimiste rallié, est un choix détestable pour les intérêts locaux. Enfin, ils l'ont voulu ! Les conservateurs protestants ont rallié une partie des patriotes protestants, en les menaçant de la violation de la capitulation de 1681, comme si la révolution n'avait pas passé par là, et en leur disant que M. Ristelhueber obtiendrait la révocation du préfet (protestant) et la spoliation de la fondation de Saint-Thomas, fondation qui représente le patrimoine des protestants comme congrégation religieuse, et qui n'est soumise à aucun contrôle légal. Bref, il n'y a eu que les protestants véritables patriotes, ainsi que les catholiques du même bord, qui aient voté pour M. Ristelhueber, ce qui lui a valu 116 voix. M. le contre-amiral de Hell l'a emporté. Les bons Strasbourgeois vont être bien édifiés lorsque, pour défendre les intérêts de leur frontière de terre, en opposition directe avec ceux des ports, ils devront adresser leurs doléances au préfet maritime de Cherbourg ! Ils verront un peu comment le juste-milieu sait concilier des intérêts matériels si diamétralement opposés.

« Le *Moniteur* a apporté, la veille des élections, la nomination de deux professeurs à la faculté de médecine, tous deux électeurs influents, MM. Marchal et Schutzenberger, frère du maire. C'est toujours pour de pareils moments que le ministère réserve ses faveurs. »

Afrique française.

BOUGIE, 26 septembre. — Le 19 courant, vers midi, au moment où le sirocco soufflait avec violence, circonstance qui favorisait leur projet, les Arabes mirent le feu aux broussailles de la plaine. Grâce à la force du vent et à l'inflammabilité des herbes desséchées par le soleil, les flammes gagnèrent bientôt nos avant-postes, et dans un clin d'œil le fort Clauzel et le blokhaus Doriac furent incendiés sans que les hommes du dernier poste eussent eu le temps de prendre leurs armes. Le sinistre fut aussitôt signalé ; le général appela toutes les troupes de la garnison qui se portèrent immédiatement sur les lieux et empêchèrent le feu de gagner vers d'autres postes fortement menacés. La compagnie de la milice s'est réunie au poste qui lui fut désigné, et a fourni des postes en ville.

Les deux postes enflammés n'ont pas tardé à sauter par suite de l'explosion des poudrières.

Les Kabyles de Mezaia ont tenté d'inquiéter nos travailleurs et de piller la contrée ; ils ont été repoussés par nos braves soldats. On met en ce moment toute l'activité possible à réparer les postes incendiés. Il est surprenant que l'on ne soumette pas, une fois pour toutes, ces intraitables Kabyles. A la moindre démonstration sérieuse d'une colonne expéditionnaire, le pays serait mis à la raison, et alors quel avantage ne retirerait pas le commerce de l'ouverture des communications entre Sétif et Bougie, dont la rade est si sûre et si favorable aux navires ?

TOULON, le 30 septembre. — Nous avons annoncé tout récemment le départ pour Alger de la frégate à vapeur le *Labrador* avec des troupes passagères. Le 3^e bataillon du 36^e régiment d'infanterie de ligne, qui se trouvait dans notre ville, a été embarqué à bord de ce bâtiment.

Les corvettes de charge l'*Egérie* et l'*Allier*, qui ont fait route pour Port-Vendres, embarqueront dans ce port le 3^e bataillon du 4^e régiment d'infanterie de ligne et se rendront ensuite en Algérie.

Les deux compagnies du 3^e régiment d'infanterie de marine, arrivées par le vaisseau le *Suffren*, ont été casernées provisoirement sur un des vaisseaux qui se trouvent en commission de rade.

Le bâtiment à vapeur le *Ténare*, commandé par M. Lesquin, a pris la large, allant à Alger porter des passagers et la correspondance.

Le vaisseau le *Jemmapes* a été de la grande rade mouiller en petite rade pour se réparer.

Nous avons publié mercredi un court extrait d'une lettre écrite à l'*Eclair* de l'Indre par un ouvrier boulanger de Paris. Nous croyons devoir la publier aujourd'hui tout entière, en la faisant suivre des réflexions qu'elle a inspirées à George Sand. C'est un précieux document sur les misères de la classe ouvrière.

« Paris, le 20 août 1844.

« Je vous prie de m'excuser si je prends la liberté de vous écrire. Ce n'est pas un homme de lettres, ni un poète, mais seulement un honnête homme, un simple ouvrier boulanger, un enfant de maître Jacques, qui vient vous représenter la triste position des ouvriers boulangers de la capitale, cette classe si laborieuse qui sacrifie sa jeunesse et sa santé pour enrichir un tas de coquins qui, aux dépens de notre sueur, achètent des maisons de campagne et de belles propriétés. Dans ce moment, nous sommes au moins deux mille sans ouvrage. Moi qui vous parle, depuis le 25 juillet 1843, j'ai travaillé trois semaines et deux jours. Et combien d'autres se trouvent dans la même position et sont obligés de tout mettre au mont-de-piété pour vivre ! Voyez comme c'est malheureux ! Voici comme

cela se gouverne. Autrefois nous donnions 40 fr. aux placeurs ; mais à présent celui qui ne lui donne que 40 fr. est sûr de rester cinq à six mois sur le pavé, et quelquefois plus. Il faut leur donner 50 ou 40 fr. ; j'en ai connu qui ont donné 60 fr. et une grosse dinde pour régaler le placeur. Aussi ceux-là travaillent toujours ; ils ne viennent jamais au bureau. On va les chercher à leur domicile quand ils sortent d'une boutique ; le lendemain ils rentrent dans une autre. Et le pauvre malheureux qui n'a pas le sou dans sa poche, il n'y a pas d'ouvrage pour lui. Il faut donner à ces placeurs la moitié de ce que l'on gagne. Quand ils envoient travailler un ouvrier, au bout de quinze jours ils viennent chercher l'argent de la boutique ; aussitôt qu'ils l'ont reçu, ils font ce qu'ils peuvent pour faire sortir l'ouvrier qui ne leur a donné que 40 fr., afin d'en faire rentrer un autre pour recevoir davantage. J'ai vu plusieurs fois cinq ou six placeurs venir dans la même matinée dans une boutique où j'ai travaillé, et même donner de l'argent à leurs abonnés pour faire boire les ouvriers, pour les mettre en ribotte, à seule fin de les faire sortir de leur boutique pour en envoyer d'autres à leur place. On ne peut pas se figurer les gueuseries qui se font dans tous ces bureaux de placement.

« Malheureusement pour nous, c'est que les trois quarts des maîtres boulangers sont des épiciers, pharmaciens, perruquiers, cordonniers, chaudronniers, marchands de vin et autres corps d'état, qui font valoir à présent la boulangerie, et qui n'y connaissent rien. Les placeurs leur font vendre ce qu'ils veulent. C'est pour cela qu'ils font sortir les ouvriers à volonté.

« Maintenant donnons un coup d'œil dans l'intérieur de nos boutiques, où l'élégance, le luxe et les riches peintures brillent. Nous inviterions M. le préfet de police à venir contempler les trois quarts des travaux de cave, ou, plutôt dire, se somber cachot où l'eau transpire de tous côtés à travers les murailles, qui sont entourées de fosses d'aisance où l'air et le jour ne pénètrent jamais. On peut les nommer des abattoirs humains. C'est là que l'on trouve un grand changement avec ces boutiques si belles ! Pourvu qu'on enrichisse le maître, ça leur est égal qu'on attrape des fraîcheurs, des fluxions de poitrine, des douleurs ; que l'on respire la vapeur des braises, la puanteur du bois lorsqu'il sort du four, la fiente des lieux qui transpire à travers les murs ! Le pauvre ouvrier à l'hospice pour lui ! Au bout de trois ou quatre jours, on dit : « Un tel est mort » ; les hôpitaux sont remplis de boulangers. Ils ont même l'audace de dire que nous sommes des hommes sacrifiés ; voyez comme ils sont durs !

« Dans les trois quarts des travaux il faut voir la malpropreté qui règne ! Ici, ce sont les lieux à côté du puits où l'on jette toutes les eaux sales, qui filtrent à travers le puits, et qui forment un limon. Lorsqu'il est trop épais, il tombe dans le puits, ce qui fait croupir l'eau. Ensuite l'on met cette eau dans une chaudière qui est garnie de vert-de-gris. Cette chaudière devrait être nettoyée au moins tous les huit jours et elle ne l'est pas tous les six mois. C'est pour cela que l'on emploie de l'eau qui est corrompue, car la poussière, les cricris et autres genres d'insectes y tombent et y pourrissent. C'est dans ces indignes lieux que, dans vingt-quatre heures, nous avons cinq ou six heures de repos sur un grabat qui est par terre dans un coin de la cave, que l'on appelle matelas et que l'on carde tous les dix ans ! Voilà la vie privée des pauvres ouvriers boulangers. Cependant il y a des inspecteurs pour visiter toutes les boulangeries ; mais je crois qu'en place de faire leur devoir, leur occupation est de manger des petits pains au beurre et autres friandises de ce genre, et de se regarder dans les glaces pour voir si leur cravate est bien mise. Ils se gardent bien de descendre dans l'intérieur du travail, crainte de blanchir leurs beaux habits noirs. Nous avons adressé une pétition à M. le préfet de police, ornée de six mille signatures. Nous lui demandions l'abolition des placeurs, et que les nouveaux bureaux soient dirigés par la police pour qu'il n'y ait plus d'injustice ni de passe-protit ; chaque ouvrier aurait donné 2 francs par mois, travaillant ou ne travaillant pas. Cet argent aurait servi à payer les frais de bureaux et à secourir les malades ; et, au bout d'un certain temps, on aurait pu fonder une maison pour la vieillesse et les estropiés. Vous voyez que cet argent aurait été bien employé, plutôt que de le voir entre les mains de tous ces coquins de placeurs qui nous mettent à la mendicité.

« Autrefois, les fours contenaient de 60 à 70 pains de quatre livres ; aujourd'hui, tous ceux que l'on construit sont de 100 à 150 pains. Nous avons plus de mal et nous sommes moins payés. Où il faudrait quatre ouvriers, il n'y en a que trois ; où il y en a deux, il en faudrait trois. Les travaux sont si pénibles qu'un ouvrier qui y passe deux mois n'est plus reconnaissable : ce n'est plus qu'un spectre vivant. Nous travaillons seize à dix-huit heures pour 4 f. et 2 livres de pain. Les ouvriers des autres corps d'état, lorsqu'ils travaillent la nuit, elle leur est payée double, et nous qui passons toutes les nuits et une partie des jours à suer sang et eau, voilà comme nous sommes récompensés.

« Tous ces détails que je vous dis, c'est l'exacte vérité, et je suis prêt à le prouver s'il le faut. Ainsi, je vous supplie, au nom de l'humanité et de tous mes semblables, de vouloir bien avoir la bonté de faire mettre cela dans les journaux, à seule fin que quelques personnes de bien prennent nos intérêts et nous mettent sous leur protection, puisque le préfet de police n'a pas répondu à la demande que nous lui avons faite.

« Je suis, etc. G....., ouvrier boulanger. »

Voilà le tableau énergique et brutalement vrai des souffrances de l'ouvrier. Et quel ouvrier ! Celui qui prépare le plus nécessaire de nos aliments, l'aliment réputé le plus pur et le plus sain ! Une insigne malpropreté, dont l'ouvrier lui-même est révolté et qui lui coûte la santé et la vie, préside à ce travail qui, dans une société bien organisée, devrait être honoré comme une fonction noble et quasi-religieuse. C'est le pain que la religion a choisi pour le symbole eucharistique, comme le don le plus précieux que la terre offre aux hommes, et qui offre réellement l'image de la communion universelle, puisque tous les hommes civilisés, depuis le plus riche jusqu'au plus pauvre, en font la base de leur nourriture. Eh bien ! le boulanger, qui, aux fêtes de la patrie, devrait marcher derrière le prêtre dans les solennités civiques, c'est dans notre société actuelle un manœuvre abaissé aux plus pénibles, aux plus viles fonctions ! Et, par le plus hideux rapprochement qui se puisse offrir à la pensée, c'est dans des cavernes infectes, c'est à la vapeur fétide des latrines, c'est presque avec l'ordure la plus immonde que ces spectacles vivants, comme les appelle l'auteur de la lettre, pétrissent le pain, l'aliment premier de notre vie physique !

Ainsi, la spéculation a tout envahi, jusqu'au pain que nous mangeons ! Pétri matériellement de sueurs et de larmes, il coûte la vie chaque jour à des centaines d'ouvriers ! Provinciaux, qui courez par milliers pour contempler chaque année les merveilles de la grande cité, vous vous êtes arrêtés sans doute devant ces boutiques que vous dépeint en deux mots vrais notre prolétaire. Des dorures, des fleurs, des peintures qui rappellent celles d'Herculanum et tout le luxe inutile et insensé de l'empire romain à la veille de sa décadence, de grands panneaux de glaces, un comptoir de marbre orné de bronzes dorés, qui ressemble à un autel, voilà ce qui a frappé vos regards éblouis. Mais vous n'êtes pas descendus dans cette sentine de l'opulente maison, où des malheureux, plus esclaves du salaire que ne l'ont jamais été les esclaves de l'antique conquête ou les serfs de la féodalité, s'épuisent et meurent sans qu'une seule de leurs plaintes puisse monter jusqu'à vous ! Le métier par lui-même est des plus rudes, et vous savez que le peuple de Paris, toujours pittoresque dans son argot, a donné au garçon boulanger le nom de *geindre*. Geindre signifie gémir ! et c'est par des gémissements en effet, avec une sorte de cri douloureux et sauvage, que le boulanger soulève et frappe cette pâte dont vous admirez la blancheur et la légèreté ! N'avez-vous jamais passé la nuit devant ces soupiraux d'où s'exhale une vapeur brûlante ? Et n'avez-vous pas entendu, au milieu du silence de la ville endormie, ce râle effrayant du pauvre geindre auquel rien ne répond que l'horloge qui compte ses heures de peine ! C'est une poitrine humaine qui se dessèche et qui se brise pour vous ! On croirait assister à la dernière scène d'un meurtre. Cette pâte frappée lourdement sur la table, on dirait d'un cadavre qui tombe sous les coups ; et cet effort retentissant des poutres de l'ouvrier, c'est comme les derniers soupirs de l'agonie.

Eh quoi ! un travail si pénible, et le travail de l'enfouisseur, plus affreux encore, occupent dix-huit heures sans interruption le malheureux ouvrier, et pour se coucher, lorsqu'il tombe de fatigue, il n'a qu'un grabat misérable dans un coin de l'antre ! Le luxe a prodigé ses merveilles dans un salon au-dessus de sa tête, et l'exploitateur du travail a oublié qu'une des dépenses nécessaires à son établissement était une pièce saine, aérée et propre, où le martyr, au sortir de la fournaise, pût aller, pendant quelques heures, fuir l'atmosphère dévorante, le bruit insupportable ou l'humidité infecte et mortelle de l'atelier !

Et après tant de maux, grâce au mince salaire, ou au manque d'ouvrage, ou aux intrigues des placeurs, l'ouvrier n'a pour toute ressource que l'hôpital, pour tout refuge que la mort !

Et qu'on ne croie pas que dans cette seule industrie il y ait autant et de si misérables victimes ! Si vous écoutiez la plainte de tous les métiers, vous sauriez que celui-là n'est pas le pire, le moins rétribué et plus abandonné à la rapacité des spéculateurs. Vous en verriez de si affreux, que vos oreilles se refusent à en entendre la description. Vous verriez, par exemple, une classe d'hommes aveuglés et corrompus par la pente fatale qui entraîne l'industrie à ruiner le pauvre et à tromper le riche, se placer entre le producteur et le consommateur, pour tuer l'un par la fatigue et la misère, pour empoisonner l'autre par les procédés frauduleux de la fabrication. La police découvre et châtie tous les jours des industriels qui portent de graves atteintes à la santé publique ; mais vous voyez que la police n'y suffit pas, et qu'il est des parties où sa surveillance n'a pas encore su pénétrer. Nous croyons, nous qui parlons ainsi, que la police est moins fautive que l'organisation sociale du travail, et que son assistance sera un mince secours contre les exactions et les monstruosités sans frein de la concurrence. Mais nous n'en réclamons pas moins son attention, et nous supplions M. le préfet de police de faire droit à la requête des pauvres ouvriers boulangers de Paris.

GEORGE SAND.

Chronique.

LYON.

M. Borghi, de l'ordre des capucins, évêque de Bethsaïde, vicaire apostolique du Thibet et de l'Indostan, est parti de Lyon la semaine dernière avec une suite de vingt-sept personnes, parmi lesquelles on compte cinq prêtres, sept frères du Saint-Viateur et quinze religieuses de la congrégation de Jésus-Marie, de Lyon. Cette nombreuse colonie a dû s'embarquer à Marseille le 4 octobre pour Alexandrie et de là se rendre à Agra par le Caire, Suez et Bombay.

L'intention du prélat est d'ouvrir deux nouvelles missions, l'une dans le Lahore, l'autre dans les montagnes de Cachemire. Les frères viateurs, dont deux sont prêtres, auront la direction du collège de Sirdanah (Indostan), fondé par les largesses de la princesse Sombro, et les dames religieuses de Jésus-Marie vont rejoindre leurs sœurs, qui depuis deux ans ont ouvert le pensionnat de Lahore. Elles les aideront à en former deux autres à Landour et à Mirethe. (Courrier.)

— Plusieurs mutations doivent être opérées dans la garnison de Lyon. Le 9^e régiment de ligne et le 49^e doivent arriver incessamment dans notre ville pour remplacer deux des régiments qui s'y trouvent encore actuellement, le 16^e, qui doit partir les 14, 16 et 21 octobre pour Perpignan, et le 19^e, qui se mettra en marche les 9, 20 et 30 pour Briançon. Le 9^e régiment vient de Belfort et le 49^e vient de Briançon.

— Par arrêté de M. le préfet, en date du 2 de ce mois, la fabrique de l'église de Chambost-Longessaigne est autorisée à accepter le legs de deux cents francs qui lui a été fait par M^{me} Viallon, née Benoîte Lestra.

— Nous avons sous les yeux un nouveau plan de la ville de Lyon et de ses environs dans un rayon de deux lieues, où sont tracés d'une manière très-exacte toutes les fortifications établies ou projetées.

Ce travail, de MM. Rey et Sezanne (1), est remarquable par son fini et sa précision.

— M. Godinho, qui devait faire hier son premier début dans *Lucie*, s'est trouvé pris d'un enrouement subit au moment même de la représentation. On a eu aussitôt recours à l'obligeance de M. Poulter, qui se trouvait encore au théâtre, et on a remplacé *Lucie* par les trois derniers actes de *la Favorite*.

M. Poulter a pris, dans cette représentation improvisée, une brillante revanche. Jamais il n'avait encore chanté le rôle de Fernand avec plus d'âme, d'entraînement et de puissance. Aussi a-t-il été unanimement rappelé après le quatrième acte et salué par les plus vifs applaudissements. M^{lle} Bouvard, qui l'avait admirablement secondé, a également obtenu les honneurs du rappel. C'est une des meilleures représentations de *la Favorite* que nous ayons entendues depuis longtemps.

Spectacles du 5 octobre 1844.

CÉLESTINS. — 1^o La Tante Bazu ; 2^o la Seconde Année ; 3^o Une Jeune Veuve.

DÉPARTEMENTS.

Le 2^e dragons quitte la garnison de Niort pour aller remplacer à Vienne le 12^e chasseurs.

— M. l'abbé Agriffoul, principal du collège de Montauban (Tarn-et-Garonne), vient prendre la direction du collège de Vienne, en remplacement de M. Fabre.

— L'entreprise de l'éclairage au gaz de la ville de Riom a été adjugée le 22 septembre à M. Bossan, de Lyon.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 30 septembre 1844.

Quantités restées en entrepôt au 31 août 1844.
Soies moulinées : 524 balles pesant 62,258 kilogrammes. — Soies grèges : 277 b. p. 33,699 k.

Quantités entrées pendant le mois de septembre.
EN ENTREPOT. — Soies moulinées : 308 b. p. 32,390 k. — Soies grèges : 197 b. p. 23,412 k.

Quantités sorties pendant le mois.
POUR LA CONSOMMATION. — Soies moulinées : 325 b. p. 33,347 k. — Soies grèges : 95 b. p. 10,083 k.

POUR LE TRANSIT. — Soies moulinées : 29 b. p. 2,984 k. — Soies grèges : 36 b. p. 4,981 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.
Soies moulinées : Angleterre. — Soies grèges : id.

Quantités restant en entrepôt le 30 septembre 1844.
Soies moulinées : 478 b. p. 56,317 k. — Soies grèges : 343 b. p. 42,047 k.

Etat des quantités de soies exportées pendant le mois de septembre 1844, avec comparaison du même mois de l'année 1843.
Septembre 1844.

SOIES ÉCRUES. — Grèges : 193 k. 00 d. — Moulinées : 9,006 k. 86 d.
SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 857 k. 25 d. — Propres à la fabrication des tissus : 2 k. 80 d.

Septembre 1843.
SOIES ÉCRUES. — Grèges : 358 k. » d. — Moulinées : 5,097 k. 88 d.
SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 1,013 k. d. 94 — Propres à la fabrication des tissus : 2 k. 80 d.

Nouvelles diverses.

Une rencontre a eu lieu mercredi dernier, dans la matinée, à la suite d'une querelle, dans un taillis du parc de Vincennes, entre deux lieutenants du 70^e de ligne, MM. Vidal et Magnin. Ce dernier a été frappé d'une balle en pleine poitrine. Transporté de suite au fort de Vincennes et de là à l'hospice de Charonne, il est mort au bout de vingt-quatre heures. Sur un ordre du commandant, son adversaire et les témoins ont été arrêtés.

— On écrit de Berlin, le 25 septembre :
« Le jugement rendu contre Tschsch par le tribunal de première

(4) Lithographie, rue Saint-Côme, 8.

instance et qui l'a condamné à la peine de mort lui a été signifié. Il a entendu cette lecture avec le même calme qu'il a montré jusqu'à ce jour dans sa prison. Il a dit qu'il n'avait pas besoin d'entendre le préambule et les explications, attendu qu'il était juriste, et qu'il a chargé son avocat de le défendre en seconde instance, disant qu'il savait bien que, s'il n'avait pas obtenu la faculté d'interjeter appel, l'appel aurait lieu d'office. Il n'est pas vrai que le condamné doive être conduit en chemise au lieu du supplice, et que le poing doive lui être coupé. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

MADRID, le 26 septembre. — Les difficultés croissent tous les jours et enveloppent de tous côtés le pouvoir. A présent ce sont les Espagnols établis sur le territoire du Rio de la Plata qui réclament du gouvernement une protection efficace contre les exactions de tous genres qu'ils ont à souffrir. Il y a quelques cinq ou six ans que les plaintes de ces malheureux ont commencé à se faire entendre ; aujourd'hui elles s'exhalent avec l'accent du désespoir. On a cru sans doute que la seule nomination d'envoyés et de consuls serait un remède apporté aux souffrances des Espagnols émigrés sur les rives de la Plata ; mais comme ici l'on fait tout à demi, il s'est trouvé que la plupart de ces fonctionnaires ne se sont pas rendus à leur poste ; presque tous sont restés en Espagne, profitant des avantages de leur nomination, sans s'inquiéter le moins du monde de ce qui se passait à Buenos-Ayres et à Montevideo. Une mesure semblable vient encore d'être prise. Ainsi que vous l'avez appris sans doute, le consul d'Espagne à Bayonne, don Carlos Creus, a été nommé à l'emploi de consul-général à Montevideo ; en conséquence de quoi

il est attendu ici de jour en jour. Il paraît qu'on mettra à sa disposition quelques forces navales pour l'accompagner sur les bords de la Plata.

L'on prétend que cette affaire est la première dont se soit occupé le ministre des affaires étrangères ; la suite apprendra si elle aura plus d'effet que toutes les mesures de ce genre prises antérieurement. L'envoi de M. Creus à Montevideo est dû à une vive et très-pressante exposition adressée à la reine par la députation provinciale de Santander, sur la déplorable situation des Espagnols établis sur ces lointains rivages.

Les correspondances de Barcelonne annoncent que les arrestations continuent toujours avec les formes les plus illégales. Suivant ces nouvelles, il y a trois jours que les autorités de Mataro, y compris tous les membres de son ayuntamiento, sont à la citadelle. Cependant l'on ne connaît pas encore les détails qui ont motivé ces arrestations.

La Catalogne est sans contredit la province la plus industrielle d'Espagne, et les progrès immenses que l'on y fait, particulièrement dans l'industrie drapière, est d'autant plus extraordinaire, que le gouvernement n'a jamais daigné se souvenir des Catalans, sinon pour les imposer et les persécuter. Si, au lieu de ces actes déplorables dont cette province a été le théâtre, on avait protégé son industrie en abaissant les tarifs des douanes de manière à rendre peu lucratif le métier de contrebandier, non seulement l'Espagne pourrait se suffire à elle-même pour les besoins de sa consommation en draps, mais encore le gouvernement trouverait aujourd'hui en Catalogne des ressources qui n'y existent pas et dont la privation est pour lui si sensible.

La négligence et l'imprévoyance du gouvernement espagnol sont vraiment inconcevables : il ne fait rien pour les malheureux Catalans, le peuple le plus travailleur, le plus avancé de l'Espagne ; rien

non plus pour l'île de Cuba, dont il dévore et l'avance les ressources futures, à la manière des sauvages qui coupent l'arbre par le pied cette belle colonie de routes et de moyens de communication, lorsque, en Espagne même, il ne sait pas veiller à la sûreté des routes royales les plus fréquentées. Mais vous verrez que le gouvernement finira par perdre cette magnifique colonie, par laisser échapper le plus riche joyau de la couronne d'Espagne, faute de vouloir établir dans l'île de Cuba une administration intelligente et paternelle.

Aujourd'hui a été publié un décret royal par lequel les valeurs émises par le trésor en 1842 seront converties en rentes 3 0/0 contravariant, les autres délibèrent énormément ; mais jusqu'à présent on n'a pu encore apercevoir le plus léger indice du moindre résultat positif. Ce n'est cependant pas faute de sujets d'opération.

Un autre décret règle le cours de la justice de première instance pour les îles Philippines.

Un nouveau règlement pour l'administration des presidios a également paru hier.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les familles Fournier et Gaillard préviennent ceux de leurs amis qui n'auraient pas reçu d'invitation individuelle que les obsèques de M^{me} veuve Frédéric Fournier, décédée le 3 courant, auront lieu le lundi 7 courant, à dix heures précises du matin. Le convoi partira du domicile de la défunte, port Saint-Clair, 18.

M. Edouard DURRE, professeur d'allemand et de gymnastique, qui visite maintenant les gymnases et les établissements orthopédiques de l'Allemagne, sera de retour à Lyon vers le milieu du mois d'octobre.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mardi quinze octobre 1844, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de deux hangars construits en pans de bois et planches, assis sur le territoire de la Guillotière, avenue de Saxe, et composant le chantier du sieur Girard, marchand de bois.

Le même jour, à onze heures du matin, sur la place du Marché, avenue de Saxe, aux Brotteaux de la Guillotière, il sera vendu, par la même voie et au comptant, divers objets mobiliers, consistant en planches, charrette, établi et outils de menuisier, etc. (5845)

Même étude.

Le jeudi dix octobre 1844, à neuf heures du matin, sur la place du marché, dite place Louis XVI, commune de la Guillotière, lieu des Brotteaux, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers, consistant en tables, pendule, chandeliers, serviettes, pièces de porcelaine, bois de lit, pailasse, matelas, canapé, couvertures, commode, ustensiles de ménage, etc.

Et le jeudi trente-un octobre 1844, à onze heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de deux constructions en bois et briques ou bâtiments mobiles, assis sur un territoire appartenant aux hospices, et situés à la Guillotière, lieu des Brotteaux, quai d'Albret, en face du pont Saint-Clair.

Le prix en sera payé comptant. (5846)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le mardi huit octobre 1844, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, table, secrétaire, glace, pendule, canapé, guéridon, gravures, bibliothèque, lits garnis, etc. (5604)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Broches, n^o 5, à la Guillotière.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi sept octobre 1844, à dix heures du matin, sur la place des Pères, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture dite char-à-banc, avec ses accessoires, et de deux harnais pour chevaux. Au comptant. (2594)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE, AUX BROTTÉAUX, COURS BOURBON, 2.

A VENDRE.

UN HOTEL

Situé dans un des quartiers les plus populeux et les plus commerçants de Lyon,

ayant une bonne clientèle et un mobilier considérable.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Régipas, notaire. (9877)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE VASTE ET GRANDE MAISON,

AVEC CAVE, ÉCURIE ET REMISE,

Située à la Cité-Napoléon, près la statue.

Il existe dans la maison un hôtel dit **HOTEL DES VICTOIRES**, composé de salons magnifiques de toutes grandeurs et de plusieurs petites chambres. Il y a un jardin complanté d'arbres à fruits et vigne, une pièce d'eau, treille, salle d'ombrage. Le tout contigu.

Cette vente aura lieu le huit octobre 1844, heure de onze du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire, chargé de traiter de gré à gré. (2168)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A vendre de suite à l'amiable pour cause de santé.

UN HOTEL

situé dans le centre de la ville et fréquenté par le commerce.

Il possède une bonne clientèle et une très-ancienne réputation. On désirerait une partie du prix comptant, et on donnerait toutes facilités pour les derniers paiements en présentant des garanties suffisantes.

S'adresser audit M^e Hodieu, notaire. (9555)

ÉTUDE DE M^e CHEVRIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 9.

A placer en voyage.

25,000 fr. sur une tête de 46

ans, au taux de 0/0.

S'adresser audit M^e Chevrier. (9418)

A vendre pour cause de fin de bail, A LA TÊTE D'OR.

1^o Objets mobiliers ;

2^o Taureaux, vaches et génisses de belle espèce ;

3^o Charrettes et ustensiles d'agriculture ;

4^o Harnais de voitures et de charrettes, selles de ville et de voyage.

S'y adresser. (2147)

A VENDRE.

UN FONDS DE CAFÉ

très-bien agencé et jouissant d'une bonne clientèle.

Situé grande rue de la Guillotière.

S'adresser à M. Martin, marchand de vins, même rue. (2588)

A vendre de suite pour cause de départ et de changement d'emploi.

UN BON FONDS DE MENUISIER établi depuis 1825 dans l'un des meilleurs quartiers de Lyon. On donnera toutes facilités à l'acquéreur.

S'adresser à M. Guinet, rue de la Monnaie, n. 8. (2150)

A céder pour cause de maladie.

UN TRÈS-BON COMMERCE DE DÉTAIL dans une ville aux environs de Lyon, comprenant la toilerie, rouennerie, soierie, draperie et bijouterie.

S'adresser à MM. Chapelle, Villaret, Lapiere et Germain, place Saint-Nizier. (2133)

A vendre de suite.

UNE MAISON

Située avenue de Saxe, aux Brotteaux.

Elle se compose d'un vaste rez-de-chaussée, d'un premier, cave et grenier, le tout en très-bon état.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Pigeard, rue Bât-d'Argent, 27. (2589)

A rendre en gros ou en détail.

DIX MILLE MURIERS de deux mètres de hauteur et de quarante centimètres de rondour, tous greffés et en belle qualité.

S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2. (2595)

A vendre ensemble ou séparément.

TROIS BELLES DILIGENCES NEUVES, à trois compartiments et banquettes de seize places chacune.

PARFAITEMENT AGENCÉES.

S'adresser à M. Jubin, carrossier, rue de Penthievre n. 10, à Lyon, et à M. Collin-Follot, négociant, à la Citadelle, à Chalon-sur-Saône. (7057)

A LOUER.

UNE FORCE D'UN OU PLUSIEURS CHEVAUX, au gré du preneur, excédant d'une machine à vapeur destinée à un établissement qui n'emploie qu'une partie de sa puissance, avec lieu convenable pour atelier.

S'adresser sur les lieux, à la Guillotière, quartier Combalot, rue d'Aguessau, maison Casaud. (2143)

AVIS

M. Joseph VILLARD, fabricant de couvertures, ci-devant rue de la Cage, tient les mêmes articles de laine, crin, plume, couffin et toile à matelas, rue du Péral, n. 16, place Bellecour. (2158)

AVIS.

On demande à acheter un OFFICE DE COMMISSAIRE, PRISEUR à Lyon.

S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, n. 7. (2172)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien A LYON, est prescrit par les médecins comme remède dépuratif et sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31 ; Mâcon, M. VOITURET ; Thizy, M. BOUVIER ; Vienne, M. MARMONIER ; Saint-Etienne, M. PERRIER ; le Puy, M. TARDY ; Valence, M. DEJEAN ; Romans, M. GENISSEUR ; Montélimart, M. ROUX ; tous pharmaciens. (8781)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr.	40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	—	à 60
10	68	—	à 65
12	—	—	à 70
14	89	—	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1.



(7804)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (8147)

COURS AUTHENTIQUE

DE LA

BOURSE DE PARIS.

Une nouvelle imprimerie a été établie au palais de la Bourse, pour publier chaque jour, à quatre heures, le cours authentique des effets publics et particuliers. Rédigée par la compagnie des agents de change et signée par le syndic, cette cote est la seule officielle. Elle arrive franco dans les départements et à l'étranger vingt-quatre heures avant les journaux.

ABONNEMENTS : Paris : trois mois, 6 f. ; six mois, 12 f. ; un an, 24 f. — Départements : trois mois, 9 f. ; six mois, 18 f. ; un an, 36 f. — Etranger : trois mois, 10 f. ; six mois, 20 f. ; un an, 40 f.

S'adresser, à Paris, chez M. VINCHON, imprimeur, rue Jean-Jacques-Rousseau, n. 8, et dans les départements, à tous les directeurs des postes et des messageries. (5610-7068)

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE MILLIAS ET C^e.

Successeurs de G. MARTIN BURDIN ET C^e.

A Vaise, rue Belle-Cour, 4, à Lyon.

CULTURES DE CET ÉTABLISSEMENT.

Arbres à fruit pour toute destination, grands arbres et arbustes d'ornement, rosiers, camélia, magnolia, rhododendrum, kalmia, azalea, fuchsia, geranium, plantes de serre et d'orangerie, plantes vivaces de pleine terre, dahlia, oignons et bulbes de fleurs, etc.

Collections de ces différents végétaux, très-étendues et enrichies des espèces ou variétés nouvellement introduites dans le commerce.

Prix très-modérés et considérablement réduits indiqués par le catalogue général, que ladite maison envoie franco par la poste aux personnes qui lui en font la demande, et dont elle a établi un dépôt à Lyon chez M. Chambet, libraire, quai des Célestins, 50, où l'on peut se le procurer.

Le développement immense donné aux cultures de cette maison dès sa dissolution d'avec l'établissement de C. Martin Burdin et C^e, de Chambéry, l'étendue de ses relations et sa récente organisation, offrent aux personnes qui l'honoreront de leur confiance la garantie des soins qu'elle mettra dans la scrupuleuse exécution de leurs ordres. (2591)

DÉPOT DE FABRIQUE.

Bougies, première qualité. . . 1 f. 50 c. le 1/2 kilogram.
Savon blanc. » 50
Savon noir. » 50
Huile-gaz pour toutes lampes. . . » 55

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 17. (2174)

Aux Amateurs des beaux-arts.

JEAN MUCCI et sa famille, rue des Célestins, 8, à côté du théâtre, n'ayant plus que quelques jours à rester dans cette ville, préviennent les amateurs qui voudront bien les visiter qu'ils fabriqueront sous leurs yeux les ouvrages les plus étonnants en cristal et en verre de toutes couleurs, tels que plumes en verre qui ne s'usent jamais, porte-cigares, instruments de physique, etc.

Les personnes qui les honoreront de leur visite recevront un de ces objets gratis. Prix d'entrée : 50 centimes. (2173)

AVIS.

M. BERNOUD, marchand de vaches aux Charpenot, rue Neuve, arrivera de BERNE (Suisse) le 12 du courant, avec un troupeau de trente-cinq vaches, premier choix. (2177)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE.

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez MM. GOLAY père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (2176)

AVIS.

M. BADIN, teneur de livres et agent d'affaires, maître son Chevalier, aubergiste, rue Ecorche-Bœuf, 16, au 5^e, à Lyon. (2169)

M. CHAMBARD, dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les EMBEAUTIR après leur guérison, et, pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS, Rue Poulaillerie, 19.